

Ce document est à conserver par la famille

RESTAURANT SCOLAIRE

Repas régulier enfant	3.65€
à partir du 3 ^{ème} enfant	1.65 €
Panier repas (droit d'assiette)	1.26 €

GARDERIE PERI-SCOLAIRE

7h30 à 8h35 le matin et de 16h45 à 19h le soir.

Un goûter est servi à 16h45.

- Tarif forfait mensuel* : **40.00 €**
- Tarif matin : **2.50 €**
- Tarif soir : **2.80 €**

Le forfait mensuel est atteint lorsque votre enfant fréquente la garderie et que le total matin **ou soir dans le mois concerné atteint 40.00€. Il s'agit donc du tarif maximum par mois, par enfant.*

MODALITES DE PAIEMENT :

Les tarifs sont fixés annuellement par le Conseil Municipal. Le paiement s'effectue chaque mois, pour la cantine et la garderie, à réception de facture, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, ou par prélèvement. Pour mettre en place un prélèvement automatique à échéance, il vous suffit de fournir un RIB à la mairie.

IMPORTANT

La commune ne prendra en compte le dossier d'inscription que si la famille s'est acquittée de toutes les créances antérieures de cantine et de garderie auprès du Trésor Public. Si vous rencontrez des difficultés de paiement, veuillez prendre contact immédiatement avec la mairie au 02 98 91 08 92.